

Le mouvement coopératif en Grande-Bretagne

Autor(en): **Stamford, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **48 (1956)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384979>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'assurance-invalidité a la priorité. Il n'en reste pas moins que les syndicats peuvent mettre au point dès maintenant leurs suggestions et propositions en vue d'une révision globale de la partie de la LAMA relative à l'assurance-accidents.

Le mouvement coopératif en Grande-Bretagne

Par *Paul Stamford*

En 1954, la Société coopérative londonienne de consommation a enregistré un chiffre d'affaires record de 52 millions de livres sterling. En d'autres termes, les ménagères de Londres ont acheté chaque semaine pour 12 millions de francs suisses dans les magasins Co-op. La société londonienne est la plus puissante des coopératives britanniques de consommation. Elles sont au nombre de mille et disposent de plus de 26 000 locaux de vente. Le chiffre d'affaires global s'inscrit à 750 millions de livres sterling (9 milliards de francs), ce qui représente une partie appréciable des dépenses de consommation. Les coopératives comptent 11 millions de membres; un ménage britannique sur deux environ s'y approvisionne.

En Ecosse, le mouvement coopératif est plus développé encore que dans le Sud du Royaume-Uni. En Ecosse, les achats atteignent 100 livres sterling (1200 fr.) en moyenne par membre, soit le double environ de la moyenne nationale.

Le troisième pilier du mouvement ouvrier

Ces chiffres ne traduisent pas la prospérité d'un consortium commercial quelconque. Le mouvement coopératif, qui est demeuré profondément démocratique, est encore effectivement le « troisième pilier du mouvement ouvrier ». S'il n'a pas, et même de très loin, la même importance politique que les syndicats et le Parti travailliste, il n'en joue pas moins un rôle considérable, que l'on a parfois tendance à sous-estimer. Malgré leurs succès matériels, les coopératives britanniques n'ont pas oublié les principes auxquels elles doivent d'avoir vu le jour, voici plus de cent ans. Elles sont demeurées un mouvement proche des masses populaires, en mesure d'apporter une contribution efficace au développement de la démocratie et à l'évolution de l'économie vers des formes socialistes.

Les pionniers de Rochdale

Le mouvement coopératif britannique est le fier héritier des louables pionniers de Rochdale. On sait qu'aux jours sombres de 1844 vingt-huit hommes et femmes (plus d'hommes que de femmes,

alors qu'aujourd'hui les deux sexes tiennent la balance égale) ont constitué la première société coopérative de consommation dans cette petite ville industrielle du Nord de l'Angleterre. Ils voulaient échapper, à tout le moins dans le domaine de la consommation, à l'exploitation capitaliste. Leur petit magasin, où ils fonctionnaient à tour de rôle comme vendeurs une fois la journée de travail achevée, était pauvrement approvisionnée de beurre, de sucre, d'orge, de farine, de bougies... Mais ces humbles lumières en ont allumé d'autres de proche en proche.

Il convient de rappeler cependant que la décision des pionniers de Rochdale avait été précédée, au début du siècle par les entreprises coopératives de Robert Owen. Mais cet idéaliste avait vu trop grand; ses initiatives démesurées sont mortes de leur démesure même. Malgré cet échec, Robert Owen n'en a pas moins été l'un des promoteurs du mouvement coopératif, encore qu'il n'ait exercé aucune influence directe sur son organisation, sa structure et son développement. Moins ambitieux, plus pratiques, plus empiriques, les pionniers de Rochdale ont construit sur le roc.

Les principes

sur lesquels repose le mouvement coopératif britannique sont au nombre de sept: 1^o l'organisation est ouverte à tous; 2^o le capital d'exploitation est fourni par les membres, qui sont propriétaires de l'entreprise; 3^o l'entreprise est gérée démocratiquement: un membre — une voix; 4^o La Co-op n'est pas capitaliste; les profits sont répartis entre les membres sous la forme de dividendes; 5^o la société ne fournit que des marchandises de bonne qualité contre paiement comptant; 6^o éducation coopérative des membres; 7^o la coopérative est neutre en matière politique et confessionnelle.

Tous ces principes sont encore en vigueur et strictement respectés; seul peut-être le principe de la neutralité politique a été modifié, abandonné prétendent d'aucuns.

Les « divi »

Pour l'immense majorité des membres de Co-op, la répartition des bénéfices entre tous constitue probablement le principal attrait de la coopérative. Les « divi », comme on dit dans le peuple, ont sans aucun doute attiré les masses. Au cours des dernières années, les ristournes versées par diverses coopératives ont atteint jusqu'à 10% et plus; depuis lors, elles sont tombées à 5% environ. Ce recul n'a pas été le moins préjudiciable à l'essor du mouvement coopératif. Tout simplement, les membres se rendent compte que les avantages que leur vaut l'application des autres principes sont tout aussi importants que les dividendes.

Des millions de petites gens

Pour devenir membre de Co-op, il suffit d'acquérir une part sociale d'une livre sterling (12 fr.). C'est le montant même que chacun des vingt-huit pionniers de Rochdale a versé il y a plus de cent ans. Le plus souvent, il suffit de verser un shilling; le solde est complété par un prélèvement automatique sur la ristourne. Cette dernière peut être touchée à la fin de l'année ou ajoutée, contre intérêt, à la part sociale minimum. Les petits ruisseaux font les grandes rivières; les réserves et capitaux d'exploitation du mouvement coopératif britannique totalisent des centaines de millions de livres sterling. De très nombreux membres recourent à l'épargne coopérative, qui n'offre aucun risque. Les placements sont limités à 500 livres sterling par personne.

Le mouvement coopératif est démocratique

Structure et fonctionnement des coopératives britanniques de consommation sont strictement démocratiques. Les coopérateurs sont convoqués en assemblée à intervalles réguliers; chaque membre a une voix, indépendamment du montant de sa part sociale. Malheureusement, une faible partie d'entre eux seulement exercent ce droit. Comme l'a dit dernièrement *Cole*, l'économiste bien connu, dans une conférence où il examinait les rapports entre la démocratie et l'autorité, « il est probable que la plupart des hommes considèrent que Co-op n'est pas très intéressante, mais fort utile ».

Des commissions démocratiquement constituées élisent les gérants et les autres fonctionnaires et assument le contrôle de la gestion. Il est vrai qu'une fois nommés, les organes dirigeants disposent de pouvoirs assez étendus; mais le fonctionnement d'une entreprise aussi puissante et aussi complexe est inconcevable sans cette délégation de pouvoirs — d'ailleurs à l'image de la démocratie politique. Un ouvrage récent de Jack Bailay, *The British Co-operative Movement*, donne une image claire et complète de la structure démocratique du mouvement coopératif britannique.

De tout temps, le mouvement coopératif s'est préoccupé de la formation démocratique et sociale des travailleurs. Le travail éducatif absorbe chaque année des sommes considérables. Le mouvement entretient des écoles et des instituts, organise des cours, verse des subsides aux sociétés qui se consacrent à l'éducation des adultes, édite des revues et journaux. Les sociétés coopératives ont été les premières à lutter pour l'émancipation des femmes de la classe travailleuse, alors que les suffragettes se soucient avant tout de leurs sœurs de la bourgeoisie. Le mouvement coopératif a créé des « guildes féminines », qui déploient une activité particulièrement intense. On constate avec d'autant plus d'étonnement que le nombre

des femmes qui occupent des postes dirigeants est relativement faible.

Coopératives de consommation

Le mouvement coopératif britannique est essentiellement limité au secteur de la consommation. Les coopératives de production ou d'habitation n'ont que peu d'importance.

Les mille coopératives britanniques de consommation disposent de deux puissantes centrales d'achat, l'une pour l'Angleterre, l'autre pour l'Ecosse. Elles sont presque exclusivement financées par les sociétés membres, qui exercent une influence prépondérante. Les deux tiers environ des marchandises écoulées par les 26 000 locaux de vente sont livrées par ces deux centrales, qui fabriquent ou transforment une partie considérable de ces marchandises; elles possèdent 200 fabriques, dont plusieurs grosses boulangeries industrielles en Ecosse. Co-op a également des plantations de thé en Inde et à Ceylan, dont la production couvre le cinquième de la consommation globale du Royaume-Uni, ce qui n'est pas peu dire.

Les coopératives britanniques de consommation sont groupées au sein d'une confédération démocratique, la *Co-op Union*. Les congrès annuels, où chaque coopérative envoie ses délégués, arrête la politique du mouvement et précise les instructions données aux sociétés membres. Co-op Union fait partie du Conseil général du mouvement ouvrier britannique, organisme consultatif au sein duquel les « trois grands », Co-op Union, Parti travailliste et Trade Unions, siègent sur un pied d'égalité.

Le Parti Co-op

On ignore généralement que le mouvement coopératif britannique a créé le Parti Co-op, qui a un groupe au Parlement. Jack Baily, secrétaire général de ce parti, note qu'un mouvement qui recrute des adhérents dans toutes les classes de la population, et indépendamment de leurs opinions publiques, est néanmoins parvenu à créer un organisme politique, à nouer des liens étroits avec le Parti travailliste, mais sans mettre pour autant en danger l'unité, l'efficacité et l'essor du mouvement coopératif.

Autrefois, le mouvement coopératif se cantonnait dans une stricte neutralité politique. En 1917, il a cependant décidé de sortir de ce splendide isolement, de prendre position face à certains problèmes et de s'assurer une représentation au Parlement par l'intermédiaire du Parti Co-op en collaboration étroite avec le Parti travailliste. A cet effet, un accord électoral a été passé avec ce dernier. Lors des élections parlementaires et communales, le Parti Co-op présente des candidats sur une liste « coopérative et travailliste ». Il va sans dire que ses mandataires siègent sur les bancs travaillistes. Actuellement, le Parti Co-op compte 19 députés sur les 276 membres tra-

vaillistes du Parlement de Westminster. En somme, le mouvement coopératif entretient avec le Parti travailliste les mêmes rapports que le syndicalisme. Bien que le Parti Co-op s'engage à respecter les principes et à suivre les instructions du Parti travailliste, la tolérance qui caractérise ce dernier lui permet néanmoins de promouvoir efficacement les intérêts du mouvement coopératif.

Problèmes et critiques

Le mouvement coopératif britannique, en raison de son importance et de sa diversité mêmes, doit faire face à nombre de problèmes et affronter bien des critiques. Pour être en mesure d'affronter la concurrence des entreprises du secteur libre, les coopératives doivent offrir en tout temps des marchandises de même qualité, mais s'efforcer parallèlement, par des mesures de rationalisation, par une organisation meilleure, de les vendre à des prix quelque peu inférieurs. Parallèlement, le mouvement coopératif doit assurer à ses quelque 250 000 employés des conditions de travail et de salaire meilleures que celles qui sont généralement en vigueur dans l'économie privée. Malgré cela, les coopératives doivent faire des bénéfices pour demeurer en mesure de distribuer des ristournes et faire face aux investissements. Nous avons vu que le montant de ces dividendes a quelque peu baissé au cours des dernières années; mais le volume des ventes et les chiffres d'affaires n'ont pas reculé. On donne à entendre que les coopératives n'offrent pas un choix de marchandises aussi abondant et varié que les entreprises privées et que le « service » de la clientèle laisse souvent à désirer. Ces critiques ne sont pas entièrement dénuées de fondement; les coopératives, soucieuses de ne pas se laisser dépasser par le progrès et la concurrence, les prennent au sérieux. Une commission spéciale étudie actuellement les mesures propres à améliorer les techniques de vente et de production, à rationaliser encore les services d'achat, etc.

Le mouvement coopératif se préoccupe très attentivement des méthodes propres à rendre plus démocratique la vie économique. Les coopérateurs ont le sentiment qu'ils sont encore loin d'avoir contribué comme ils le pourraient à la solution de ce problème. De manière générale, les socialistes britanniques estiment que les nationalisations constituent le moyen le plus efficace de transformer progressivement le régime économique, mais ils sous-estiment la contribution que le mouvement coopératif pourrait apporter à ces réformes de structure. De manière générale, les syndicats en font autant. Les coopérateurs font observer que la gestion des entreprises par l'Etat ou la commune aboutit à l'étatisation, mais pas nécessairement à la socialisation. Mais ça, comme dit Kipling, c'est une autre histoire. De toute évidence, on est encore loin d'avoir usé toutes les possibilités qu'offrent les principes coopératifs de mettre plus de justice et d'humanité dans la vie économique.